

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le treize Avril à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CEBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

♦ Monsieur	Georges CEBE	Maire
♦ Madame	Florence VALETTE	Adjoint
♦ Monsieur	Alain HOAREAU	Adjoint
♦ Madame	Catherine VIVANCOS	Adjoint
♦ Monsieur	Richard BOYE	Adjoint
♦ Madame	Elodie CEBE	Adjoint

♦ Mesdames et Messieurs : WACHTER Christiane - VIVANCOS Claude - PELLISSIER Laurent – THIBAUT Françoise – GOOVAERTS Koen – VIVANCOS Chantal – DUBOIS Laura - CABROL Josian - SOULIGNAC Jacques – CABROL Ghislaine - MARECHAL Karine.

Absents excusés : Mr ANDERS Michael - Mr COINTRE Marc.

Procurations : Mr ANDERS Michael à Mr CEBE Georges .

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Madame DUBOIS Laura est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 10 Février 2015 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CEBE aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) PRIX DE L'EAU :

Monsieur le Maire présente différentes hypothèses d'évolution du prix de l'eau afin de pouvoir assumer les charges du service.

Après débat le conseil municipal à la Majorité (9 pour – 8 contre – 1 abstention) choisit une augmentation modérée du prix de l'eau comme suit :

EAU	PRIX
Prix de l'eau	1,43
Autres redevances	
Pollution (Agence de l'eau)	0,29
Prélèvement (Agence de l'eau)	0,14
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,1550
Prix de l'assainissement collectif	
Montant de la redevance / m ³	1,46
Prix global	3,4750
Assainissement non collectif	
Redevance SPANC	25,25
Abonnements	
Alimentation en diamètre 25	55,95
Alimentation en diamètre 32	71,08
Alimentation en diamètre 40	86,18
Alimentation en diamètre 50	101,32
Alimentation en diamètre 80	116,44
Alimentation en diamètre 100	131,57

2°) BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire expose la proposition de budget primitif 2015 du service de l'eau et de l'assainissement dans lequel des investissements importants sont prévus avec notamment la liaison du hameau de Brassac à la ville pour les eaux usées, ainsi que des travaux d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable.

Après débat à l'UNANIMITE le budget est arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	450 909	450 909
INVESTISSEMENT	789 143	789 143

3°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le Maire présente l'état des bases fiscales communiqué par les services des finances et propose de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2015.

Après débat, à la Majorité (10 pour – 1 abstention – 7 contre) le conseil municipal choisit une augmentation des taux de 1 %.

Taxe d'Habitation	11,75
Foncier bâti	22,16
Foncier non bâti	107,02

4°) BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL :

Monsieur le Maire présente une proposition de budget principal, rappelle les contraintes budgétaires liées à la diminution des dotations de l'Etat et à l'augmentation de certaines charges avec notamment la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Après débat le budget est adopté à l'Unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 520 217	2 520 217
INVESTISSEMENT	1 097 850	1 097 850

5°) ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS :

Monsieur HOAREAU propose une première répartition de subventions comme suit :

Subventions 2015	
ASSOCIATIONS	Propositions
Aie caram'art	160
Amis de Cavenac	160
Amis de l'orgue	600
Avenir Saint-Pons Tennis	500
Biberon Club	160
Comité des fêtes "Les Tamarous"	4700
Coopérative scolaire Ecole Primaire Frescatis	4 000
Drahla San Ponesa	250
Ecole de Football Courniou Riols Saint-Pons	500
Ecole de rugby	500
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers du Haut Languedoc	250
Ecole Maternelle de Frescatis	500
FNATH	50
Foyer du Hameau de Brassac	160
Gavachs Dancers	800
Groupe Archéologique du Saint-Ponais	700
Harkis du Saint-Ponais	160
Ligue contre le cancer	160
Majo dance	160
Montagne et Plein Air	160
Muay Thai	160
Office du Tourisme	4 000
Parents d'Elèves du Collège du Jaur	160
Parents d'Elèves Ecole Saint-Joseph (A.P.E.L)	160
Pas à pas	160
Pitchouns de Frescatis	160
Poudre d'Escampette	500
Prévention routière	160
Randonneurs du Haut Languedoc	160
RASED OCCE Coop scolaire	160
Retro meca	160
Sapeurs Pompiers (amicale)	600
Secours Catholique	300
Souvenir Français	310
Spéleo Club de Saint-Pons	310
Sportive et Culturelle du Saint-Ponais	1500
Sportive Inter-Age	160
Téléthon	500
Truite du Jaur	200
Un Pau de Mai	160
Union Française des Associations de Combattants	50
UNRPA Aguze et Jaur	400
UPSP	310
XV du Haut Languedoc	2300
TOTAUX	27670

Après débat cette première affectation de crédits est adoptée à l'Unanimité.

6°) DELEGATIONS ET INDEMNITES DES ELUS :

Monsieur le Maire rappelle les différentes délégations confiées aux maires adjoints, et propose une modification concernant le domaine « vie scolaire – vie sociale et solidarité » pour une meilleure répartition de la charge de travail.

Monsieur le Maire propose de nommer un conseiller délégué à qui serait confiée la vie scolaire. Celui-ci pourrait se voir attribuer une indemnité dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire qui avait été arrêtée en début de mandat et qui présente un solde disponible.

Après débat et à la Majorité (1 contre – 6 abstentions – 11 pour) la proposition de monsieur le Maire est acceptée. Cette charge est confiée à Madame Chantal VIVANCOS, conseiller déléguée à la vie scolaire.

La répartition des indemnités des élus est arrêtée comme suit :

	Base	Taux de répartition
Georges CEBE Maire	Indice 1015	40 %
Florence VALETTE Maire Adjoint	Indice 1015	15 %
Alain HOAREAU Maire Adjoint	Indice 1015	15 %
Catherine VIVANCOS Maire Adjoint	Indice 1015	15 %
Richard BOYE Maire Adjoint	Indice 1015	15 %
Elodie CEBE Maire Adjoint	Indice 1015	15 %
Chantal VIVANCOS Conseiller délégué	Indice 1015	10,50%

7°) TABLEAU DES EFFECTIFS ET REGIME INDEMNITAIRE :

- TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS
établi le 13 avril 2015

Grade	Cat.	Durée hebdo.	Poste prévu	Poste occupé	Poste vacant
Filière administrative					
Directeur général des services (Emploi fonctionnel)	A	35/35	1	1	0
Attaché principal	A	35/35	1	0	1
Rédacteur	B	35/35	2	0	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35/35	2	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35/35	3	3	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	35/35	4	0	4
Adjoint administratif 2ème classe	C	35/35	3	2	1
Filière technique					
Agent de maîtrise principal	C	35/35	1	0	1
Agent de maîtrise	C	35/35	2	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35/35	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35/35	2	2	0
Adjoint technique 1ère classe	C	35/35	3	0	3
Adjoint technique 2ème classe	C	35/35	10	7	3
Adjoint technique 2ème classe	C	28/35	1	1	0
Adjoint technique 2ème classe	C	27/35	1	1	0
Adjoint technique 2ème classe	C	25/35	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	24/35	2	1	1
Adjoint technique 2ème classe	C	14/35	1	1	0
Adjoint technique 2ème classe non titulaire	C	35/35	7	6	1
Emplois aidés en CUI CAE	C	35/35	6	1	5
Emplois aidés en Emploi Avenir	C	35/35	2	0	2
Filière médico sociale					
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C	35/35	2	1	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	35/35	1	0	1
Filière police					
Brigadier chef principal	C	35/35	1	1	0

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

- **REGIME INDEMNITAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle le régime indemnitaire des agents communaux et propose le maintien des primes et indemnités en cas de congés annuels, de congés ordinaires de maladie, de congés consécutifs à un accident de service ou à une maladie professionnelle et de congés pour maternité, adoption ou paternité.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

- **MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 février 2015 qui lui confiait la mission d'organiser la mise sous pli de la propagande électorale. Trente personnes ont ainsi participé à ce travail et peuvent être rémunérées sur la base de la dotation globale reçue de l'Etat au taux de 0,21 € l'enveloppe.

Après débat proposition adoptée à l'Unanimité.

8°) MARCHE DE TRAVAUX ET DE MAITRISE D'ŒUVRE :

- **DESSERTE DE LA ZONE DE PORTES :**

Monsieur le Maire rend compte des offres reçues après consultation d'entreprises pour l'amélioration du chemin de Portes.

Le mieux disant est l'entreprise AVEROUS pour un montant Hors Taxes de 53 219,40 €.

Après débat à la Majorité (1 contre), monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de travaux.

- **MISE HORS D'EAU, ASSAINISSEMENT ET RESTAURATION DE LA CATHEDRALE**

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur FIORE, architecte qui avait réalisé le diagnostic sanitaire.

La proposition concerne l'ensemble du projet dont la réalisation pourrait se répartir en une tranche ferme et des tranches conditionnelles.

Le taux de rémunération proposé est de 9 % sur un montant total de travaux de 1 630 817 € soit une rémunération forfaitaire hors taxes de 146 778,93 €.

Après débat à la Majorité (1 contre – 4 abstentions) le conseil municipal accepte la proposition et autorise monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

- **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX PREALABLES A L'ETUDE DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'EAU**

Monsieur le Maire présente la proposition de la société GRONTMIJ en charge des études diagnostic, qui est prête à assurer une mission de maîtrise d'œuvre au taux de 5,5 % d'un montant hors taxe de travaux estimés à 138 650 € soit une rémunération de 7 625,75 € HT.

Après débat proposition acceptée à l'Unanimité.

9°) MARCHE DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DE LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU :

Monsieur le Maire fait état de la consultation d'entreprises qui avait été engagée pour la surveillance et l'entretien de la station de production d'eau potable d'Artenac.

La meilleure offre a été celle de SAUR France pour un montant annuel de 17 900 € HT.

Après débat à l'Unanimité Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché de services avec la société SAUR France.

10°) OCCUPATION DE LA MAISON DE SANTE :

Madame VALETTE rappelle les derniers travaux réalisés pour l'accueil d'un dentiste et propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer pour cet espace spécialement aménagé.

Après débat et à l'Unanimité le montant du loyer est fixé à 15 € le m² par mois pour le cabinet et à 5 € le m² par mois pour les parties annexes (salle d'attente, toilettes ...) et Monsieur le Maire est autorisé à signer sur cette base la convention de mise à disposition des locaux avec Monsieur Christian CHASTAING.

11°) MISE A DISPOSITION DU VEHICULE FUNERAIRE :

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de mise à disposition du véhicule funéraire à la commune de Riols qui a créé son propre service de pompes funèbres.

Après débat, à l'Unanimité il est convenu une mise à disposition gratuite avec prise en charge par l'exploitant de la totalité des frais liés à l'utilisation et la maintenance du véhicule.

12°) MOTION DE SOUTIEN :

Monsieur le Maire propose le vote d'une motion de soutien et de solidarité avec la grève interprofessionnelle du 9 avril 2015.

Après débat, à la Majorité (12 abstentions – 6 pour) le conseil municipal approuve la motion présentée.

13°) QUESTIONS DIVERSES :

- Occupation du domaine public :

Madame Catherine VIVANCOS souhaite apporter une modification à la délibération du 10 février 2015 qui fixait les tarifs d'occupation du domaine public en supprimant le mot « maximum » dans la désignation des longueurs d'étalage.

Modification adoptée à l'Unanimité, sans modification du montant des droits à acquitter.

- Déclaration de Monsieur Jacques SOULIGNAC :

Monsieur Jacques SOULIGNAC, au nom des quatre élus de la liste « St Pons Passionnément », fait la déclaration suivante :

« Nous regrettons que M. le maire de st Pons se soit désolidarisé de l'ensemble des maires de la communauté de communes et de la grande majorité des maires de l'actuel canton 24, dans la démarche de soutien du candidat sortant, à l'occasion des dernières élections départementales.

Nous pensons que la compétition des derniers scrutins ne pouvait occulter le bilan très positif des actions conduites par la majorité départementale sur la ville de St Pons.

Nous espérons que ce choix n'entamera pas la solidarité des élus de ce nouveau canton et la confiance des Saint-Ponais qui ont très largement soutenu Kléber MESQUIDA.

Nous nous emploierons à entretenir de bonnes relations avec le Conseil Départemental de l'Hérault et les élus de ce territoire pour porter et défendre les projets au service des Saint Ponais et conforter l'implication et le rayonnement de la ville de SAINT-PONS. »

- Réserve d'eau du jardin public :

Monsieur Josian CABROL souhaite connaître les dates de mise en service de la citerne du jardin public à communiquer aux services d'incendie et de secours.

Monsieur le Maire fait état à ce propos d'un problème technique sur une pompe qu'il conviendra de régler avec l'entreprise Bouygues Energies et Services.

La séance est levée à 22 heures 45.

XXXXXXXXXX